

DU PRÉPARATION AU CAPPEI

INSPÉ

UNIVERSITÉ
de Picardie
Jules Verne

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive

Débouchés professionnels

- Professeur spécialisé en écoles, établissements scolaires et établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers

Lieu de formation

- Amiens



Initiez-vous aux pratiques de l'école inclusive et préparez pendant 1 an le CAPPEI

- Acquérez les capacités et aptitudes professionnelles nécessaires aux pratiques de l'éducation inclusive
- Développez les compétences professionnelles attendues en vue de l'obtention du CAPPEI
- **300 heures de formation :**
 - ▶ un module de tronc commun de 144 heures,
 - ▶ 2 modules d'approfondissement de 52 heures chacun, en fonction du parcours choisi par les stagiaires CAPPEI,
 - ▶ un module de professionnalisation dans l'emploi de 52 heures

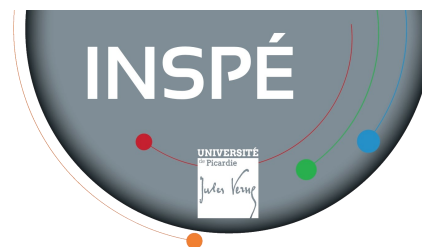


Publics concernés

- Professeurs du 1er et 2nd degrés de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée
- Maîtres contractuels, Maîtres agréés et Maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat

DU PRÉPARATION AU CAPPEI

Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive



Modalités d'accès

Sur liste des
professeurs admis à
suivre la formation
par la commission
académique ad hoc
(liste transmise par
le CT ASH)

Contacts

Responsable :

- Laure IBERNON
laure.ibernon@u-picardie.fr

Scolarité :

- Christèle CARPENTIER
christele.carpentier@u-picardie.fr

CONTENU DE LA FORMATION

12 semaines de formation entre la semaine 38 (3ème semaine de septembre) et la semaine 15 de l'année suivante (avril/mai avant les congés scolaires de printemps).
Les épreuves du CAPPEI se déroulent à partir de mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La formation a lieu **en semaine complète en alternance avec la présence des stagiaires sur leurs postes supports** (une semaine en formation à l'INSPÉ, hors mercredi, une semaine en établissement).

Des temps de visites chez les tuteurs terrain et dans d'autres structures de l'éducation inclusive sont organisés par le Conseiller ou la Conseillère Technique ASH, les IEN ASH et leurs collaborateurs et collaboratrices.

UE1 - Tronc commun de l'éducation inclusive (144 heures)

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques, éducatives
- Personne ressource

UE2 - Professionnalisation dans l'emploi (1 module au choix - 52 heures)

- Professionnalisation EGPA/EREA
- Professionnalisation ULIS
- Professionnalisation RASED
- Professionnalisation Unité d'Enseignement d'un établissement médico-social (UE)

UE3 - Approfondissement (2 modules - 52 heures chacun)

- Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)
- Troubles des fonctions cognitives (TFC)
- Grande difficulté scolaire 2 (GDS2)

Les professeurs stagiaires CAPPEI exerçant en RASED et en SEGPA/EREA suivent les modules GDCAE et GDS2. Les professeurs stagiaires CAPPEI exerçant en ULIS suivent les modules TSLA et TFC.

L'assiduité à l'ensemble de la formation est obligatoire. L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles extraites du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.

L'évaluation du niveau de développement des compétences sera effectuée tout au long de la formation à travers les travaux effectués en formation réunis en un e-portfolio sur la plateforme Karuta.